



# Pour les libertés syndicales, solidaires avec Cyril et Fouad !

Rassemblons-nous le jeudi 7 novembre prochain  
devant les locaux du tribunal de Paris!

MONTREUIL > 17 OCTOBRE 2024

**L**ORS D'UNE RÉUNION d'un comité technique à Cayenne, le syndicat CGT des chancelleries et services judiciaires a prononcé une déclaration d'importance pour, entre autres, exiger que des agents publics ne travaillent plus dans des locaux amiantés.

Dans cette même déclaration, la CGT avait aussi insisté sur la responsabilité que devait assumer l'administration et ses premières responsables quant à la protection des agents publics, la qualité et les conditions de vie et de travail de ces dernières en se saisissant et en respectant les procédures et règles existantes en la matière.

Dans un contexte pour le moins conflictuel, les chefs de Cour qui représentaient l'administration ont quitté la séance.

Quelque temps plus tard, alors que la déclaration en question avait été rendue publique et publiée sur le site internet du syndicat national CGT des chancelleries et services judiciaires, Fouad — représentant des personnels à Cayenne — et Cyril — secrétaire général du syndicat —, ont fait l'objet d'une plainte pour diffamation et atteintes portées à l'encontre de l'honneur et de la considération des chefs de Cour !

Une fois de plus, le droit syndical, la liberté d'expression syndicale, les militants syndicaux, les représentants des personnels sont attaqués.

Il ne faut pas laisser faire et nous ne laisserons pas faire.

Il n'y a pas et il n'y aura pas de progrès social sans libertés syndicales.

L'UFSE-CGT apporte son soutien plein et entier à Fouad et Cyril et plus largement au syndicat CGT des chancelleries et des services judiciaires.

**La plainte déposée fera l'objet d'un jugement le**

**7 novembre au Tribunal de Paris à 9 heures.**

**L'UFSE CGT appelle à participer au rassemblement**

**de soutien à Fouad et Cyril qui sera organisé au même moment sur le parvis du tribunal.**

**Un rassemblement pour la relaxe de nos camarades et pour le respect des libertés syndicales.**